



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 8 août 2021	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 12 : Dégagé Temp.: 25°C)		<b>Venteux:</b> 12 km/h (Sud-Est)	
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 12 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	12	<b>Courses de qualification</b>	1 BF	<b>Inscriptions totales</b> 92/99
<b>Total des paris mutuels</b>	\$223,026			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber, Michael	Frenette, Ben	Gillies, Peter (à distance)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Les juges ont opéré des retraits anticipés pour les chevaux "FCEE N" et "MCJAGERSONTHEMOVE", inscrits à concourir dans la Course 5. Les deux chevaux avaient été réclamés après l'enregistrement et les nouveaux propriétaires ont refusé le départ aujourd'hui.
- Une correction a été opérée au programme pour "DREAMFAIR TECATE", inscrit à concourir dans la Course 6. Le cheval avait été entraîné par Yves Tessier au moment de l'enregistrement.

### Courses :

1. Nous avons discuté l'allure de la course avec Marc St. Louis, meneur du #6,

“PLAYIN FOR KEEPS”, au sujet du deuxième quart (27<sup>e</sup> 58). Nous avons accepté l'explication de M. St. Louis comme quoi son cheval avait ralenti l'allure, étant arrivé en 5<sup>e</sup> position. Aucune action réglementaire n'est requise. Rien à signaler.

2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Enquête au sujet d'une possible interférence survenue dans le dernier droit, entre le #2, “SHADOW MARGEUX”, (Ryan Guy), arrivé en 2<sup>e</sup> position, et le #5, “THE LIGHT SPEED”, (Guy Gagnon), le cheval vainqueur. Après avoir discuté avec les deux meneurs et après avoir examiné la vidéo, nous avons déterminé que le #2 avait dévié vers l'extérieur, et que le #5, qui se trouvait très près de la roue de celui-ci, avait dévié vers l'intérieur, touchant le pied avant du #5. Les deux en sont responsables et ils ont été inscrits dans la statistique avec interférences. Aucun changement à l'ordre d'arrivée. Nous avons réitéré aux deux meneurs le besoin de maintenir une direction droite. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/9YHh7vF12cg>

5. Nous avons rappelé au meneur du #1, “OUTLAWFRYREYESONLY”, (Samuel Fillion), de garder ses mains plus basses que sa tête. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Après la course, le #7, “HAT TRICK MARLEAU”, (Pierre Bovay), qui est arrivé distancé, a été examiné par le vétérinaire de la CAJO et inscrit sur sa liste des chevaux à surveiller. Le #7 se qualifie pour la performance. L'entraîneur en a été averti. Rien à signaler.
8. Nous avons rappelé au meneur du cheval vainqueur, le #4, “ROAD RUNNER COLONY”, (Guy Gagnon), de son obligation de permettre aux chevaux courant en arrière l'accès complet à la voie de dépassement dans le dernier droit. Le #4 a en effet partiellement dévié dans la voie de dépassement, et ce, en face du #3, “ONE FOR JULIUS” (Stephane Brosseau), arrivé en 2<sup>e</sup> position. L'avancement du #3 n'a pas été affecté par le #4.

Le #8, “SASKABUSH STEVE”, (Pascal Berube), a eu de l'équipement brisé (crevaison), après le départ. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.
11. Rien à signaler.
12. Examen des bris, du dernier droit et de la ligne d'arrivée pour le #8, “STAR DOG”, (Ryan Guy). Le #8 a été dépassé par le #1, “ST LADS CASH”, (Robbie

Robinson). Le #8, arrivé en 6<sup>e</sup> position, a été placé en 7<sup>e</sup> position (Règle de la CAJO 22.27). Rien à signaler.

**Réclamations :**

- Course 1 – Le #3, “MORTGAGE MY VILLA” (1), pour \$8,000, par Écuries Guy Gagnon et Frederic Gagnon (Guy Gagnon entraîneur).
- Course 3 – Le #1, “OUTLAW KISMET” (1), pour \$12,000, par Limco, inc. et James Barry (Victor Puddy entraîneur).
- Course 3 – Le #2, “NO TIME AT ALL” (2), pour \$12,000, par Stephane Larocque (S. Larocque entraîneur).
- Course 6 – Le #4, “SHADOW OF LINDY” (1), pour \$10,000, par Louie Sorella, Stewart McQueen et Donald Maclellan (Kyle Fellows entraîneur).